



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la Désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(5)/2/Add.2
9 août 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Cinquième session
Genève, 1^{er}-12 octobre 2001
Point 6 a de l'ordre du jour provisoire

PROGRAMME ET BUDGET

PROGRAMME ET BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003

Fonds supplémentaire et Fonds spécial

Note du secrétariat

Additif

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3	2
II. FONDS SUPPLÉMENTAIRE.....	4 - 32	2
A. Vue d'ensemble	4 - 5	2
B. Appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaries	6 - 8	4
C. Facilitation de la mise en œuvre et de la coordination	9 - 27	5
D. Relations extérieures et information.....	28 - 32	17
III. FONDS SPÉCIAL	33	21

I. INTRODUCTION

1. Par sa décision 2/COP.1, la Conférence des Parties a, à sa première session, adopté les règles de gestion financière de la Conférence des Parties, de ses organes subsidiaires et du secrétariat de la Convention. Conformément aux paragraphes 9 et 10 des règles de gestion financière, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a constitué respectivement un Fonds supplémentaire et un Fonds spécial.
2. Les prévisions de dépenses du Fonds supplémentaire et du Fonds spécial ont été établies pour l'exercice biennal 2002-2003 et elles sont présentées dans le présent document, pour examen par la Conférence des Parties.
3. Les activités sont indiquées par le programme de la Convention dans lequel elles s'inscrivent et leur descriptif est précédé de tableaux contenant une récapitulation générale et une récapitulation par programme.

II. FONDS SUPPLÉMENTAIRE

A. Vue d'ensemble

4. Parmi les activités susceptibles d'être imputées sur le Fonds supplémentaire figurent celles dont la Conférence des Parties, à sa cinquième session, pourrait décider la mise en œuvre mais dont le financement ne pourrait être assuré au titre du budget de base. Des fonds sont sollicités pour aider les Parties à élaborer les rapports nationaux, sous-régionaux et régionaux à l'attention de la Conférence des Parties, ainsi que pour faciliter, sur demande des Parties en développement touchées, la formulation et la réalisation d'activités aux niveaux national, sous-régional, régional et interrégional. Le programme supplémentaire s'étend en outre aux processus consultatifs débouchant sur la conclusion d'accords de partenariat, à l'intégration des programmes d'action nationaux dans les stratégies et programmes de développement pertinents des pays en développement touchés ainsi qu'au soutien à l'action de sensibilisation du public à la Convention, comme envisagé dans les annexes pertinentes concernant la mise en œuvre au niveau régional. Ces activités, exposées ci-après, relèvent essentiellement des programmes «Appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires», «Facilitation de la mise en œuvre et de la coordination» et «Relations extérieures et information».
5. Les fonds sont recherchés en coopération et coordination étroites avec le Mécanisme mondial et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le Conseil du FEM a décidé de faire de la dégradation des terres (désertification et déforestation) l'un de ses domaines d'intervention. En vertu de cette disposition, le FEM financera en 2003 des activités de facilitation de l'application de la Convention contre la désertification ainsi que des projets éligibles, mais un financement initial devrait être apporté dès 2002 en application d'une décision devant être adoptée en novembre 2001 par le Conseil du FEM avant d'être entérinée par l'Assemblée en octobre 2002.

**Tableau 1. Récapitulatif des ressources nécessaires
au titre du Fonds supplémentaire,
par programme (en milliers de dollars*)**

Programme/catégorie de dépenses	2002	2003	Total
Programmes			
Appui à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires	873,2	729,8	1 603,0
Facilitation de l'application et de la coordination	4 192,0	4 432,0	8 624,0
Relations extérieures et information	391,0	571,0	962,0
Total partiel, programmes	5 456,2	5 732,8	11 189,0
Frais généraux	709,3	745,2	1 454,5
Total estimatif des ressources nécessaires	6 165,5	6 478,0	12 643,5

**Tableau 2. Récapitulatif des ressources nécessaires
au titre du Fonds supplémentaire,
par objet de dépenses (en milliers de dollars)**

Objet de dépenses	2002	2003	Total
Dépenses de personnel	163,2	164,8	328,0
Consultants et experts	981,5	684,8	1 666,3
Frais de voyage des participants et des représentants	1 375,0	1 715,0	3 090,0
Frais de voyage du personnel	304,0	228,7	532,7
Services contractuels	415,0	415,0	830,0
Dons	2 217,5	2 524,5	4 742,0
Total partiel	5 456,2	5 732,8	11 189,0
Frais généraux	709,3	745,2	1 454,5
Total estimatif des ressources nécessaires	6 165,5	6 478,0	12 643,5

* Sauf indication contraire, ici et par la suite «dollar» s'entend du dollar des États-Unis d'Amérique.

Tableau 3. Récapitulatif du coût des effectifs nécessaires au titre du Fonds supplémentaire (en milliers de dollars)

	2002	2003	Total
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	109,0	110,1	219,1
Agents des services généraux	54,2	54,7	108,9
Total	163,2	164,8	328,0

B. Appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires

Tableau 4. Ressources nécessaires pour l'appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires Fonds supplémentaire (en milliers de dollars)

Activité	2002	2003	Total
Recensement et évaluation	400,0	255,0	655,0
Programme de travail commun Convention sur la diversité biologique/Convention contre la désertification	100,0	100,0	200,0
Programme de travail commun Convention-cadre sur les changements climatiques/Convention contre la désertification	120,0	120,0	240,0
Ateliers nationaux sur les synergies entre les Conventions de Rio	90,0	90,0	180,0
Dépenses de personnel	163,2	164,8	328,0
Total estimatif des ressources nécessaires	873,2	729,8	1 603,0

6. Les activités relevant de ce programme englobent la fourniture d'un appui fonctionnel au programme de travail du Comité de la science et de la technologie (CST) et aux divers travaux en rapport avec le CST demandés par la Conférence des Parties mais non financés au titre du budget de base.

7. En application de l'article 25 de la Convention et de sa décision 13/COP.4, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de mettre en route la deuxième phase du recensement et de l'évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes concernés en place souhaitant devenir membres du réseau d'appui à la mise en œuvre de la Convention. Cette deuxième phase sera menée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) au nom d'un consortium comptant huit membres. Dans le projet de programme de travail du secrétariat sont inscrites les activités en cours de facilitation des travaux exposées dans le document ICCD/COP(4)/CST/3/Add.1. La deuxième phase porte sur: le recensement détaillé des réseaux

et structures en Afrique australe; l'entretien, le contrôle de qualité et le développement du site Web/de la base de données interactive mis en place lors de la première phase; le lancement du réseau mondial de réseaux. Cette phase sera mise en œuvre en deux ans pour un coût de 655 000 dollars, dont 400 000 en 2002 et 255 000 en 2003.

8. Les activités relatives aux synergies prévues pour l'exercice biennal 2002-2003 au titre du programme Appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires sont les suivantes, leur coût cumulé se montant à 620 000 dollars:

a) Mise au point du programme de travail commun Convention contre la désertification/Convention sur la diversité biologique, avec notamment la définition d'un cadre de programmation et la fourniture d'une assistance concernant la définition des activités prioritaires avec les membres du groupe de liaison, ainsi que la coopération avec le FEM et la Convention de Ramsar aux fins de la mise en route d'activités prioritaires (cofinancement à hauteur de 100 000 dollars en 2002 et de 100 000 dollars en 2003);

b) Formulation des éléments d'un programme de travail commun Convention contre la désertification/Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, avec notamment un atelier à l'intention des Parties, institutions scientifiques, organismes et organisations non gouvernementales (ONG) intéressés. Ces activités visent à définir en concertation les possibilités d'activités synergiques entre les deux Conventions et à mettre au point un avant-projet de cadre de programme de travail commun. En 2003, des activités concernant des domaines tels que les mesures visant à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter en rétablissant l'équilibre agroécologique et en combattant la désertification dans les zones arides seront mises en route (120 000 dollars en 2002 et 120 000 dollars en 2003);

c) Appui aux ateliers nationaux sur les synergies entre les Conventions de Rio et les autres stratégies relatives au développement durable et à l'environnement. L'établissement de liaisons avec les stratégies pertinentes en vigueur relatives au développement durable permettra d'intégrer le processus de la Convention contre la désertification dans les stratégies de développement nationales (30 000 dollars x 3 pays en 2002 et 30 000 dollars x 3 pays en 2003, soit un total de 180 000 dollars pour l'exercice biennal);

d) Détachement de personnel pour la coordination de la planification des activités susmentionnées; les coûts afférents sont consignés dans le tableau 3.

C. Facilitation de la mise en œuvre et de la coordination

Tableau 5. Ressources nécessaires, par sous-programme, pour la facilitation de la mise en œuvre et de la coordination (en milliers de dollars)

Sous-programme	2002	2003	Total
Coordination des politiques		50,0	50,0
Facilitation de la mise en œuvre en Afrique	1 670,0	1 200,0	2 870,0
Facilitation de la mise en œuvre en Asie	1 010,0	1 350,0	2 360,0
Facilitation de la mise en œuvre en Amérique latine et dans les Caraïbes	1 020,0	1 265,0	2 285,0
Facilitation de la mise en œuvre en Europe	272,0	477,0	749,0
Activités interrégionales	220,0	90,0	310,0
Total des ressources nécessaires	4 192,0	4 432,0	8 624,0

9. Eu égard à la Déclaration sur les engagements visant à renforcer l'exécution des obligations énoncées dans la Convention contre la désertification, le programme concernant la facilitation de la mise en œuvre et de la coordination s'articule autour des objectifs suivants pour l'exercice biennal 2002-2003:

a) Fournir les services nécessaires à la Conférence des Parties et/ou à ses organes subsidiaires en lui soumettant les informations et analyses voulues pour lui permettre de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention, compte tenu des obligations incombant aux pays touchés Parties ainsi qu'aux pays développés Parties, notamment en matière d'établissement de rapports nationaux;

b) Continuer à faciliter et à promouvoir une action de sensibilisation à tous les échelons en fournissant aux centres de liaison des informations et des conseils sur certains aspects spécifiques du processus de mise en œuvre de la Convention et des décisions y relatives de la Conférence des Parties, notamment l'intégration des programmes d'action nationaux dans les programmes de développement et la participation des institutions et acteurs de la société civile;

c) Aider les pays touchés Parties, à la demande, à favoriser la conclusion d'accords de partenariat aux niveaux national, sous-régional et régional en coopération avec le Mécanisme mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale, la Communauté européenne et les autres organisations internationales concernées, et à faciliter la mise au point de cadres de coopération sous-régionale, régionale et interrégionale.

1. Sous-programme concernant la coordination des politiques

Tableau 6. Ressources nécessaires pour le sous-programme concernant la coordination des politiques (en milliers de dollars)

Activité	2002	2003	Total
Surveillance du processus de mise en œuvre	0,0	50,0	50,0
Total estimatif des ressources nécessaires	0,0	50,0	50,0

10. Les activités inscrites au sous-programme concernant la coordination des politiques pour l'exercice biennal 2002-2003 sont: la contribution à la surveillance du processus de mise en œuvre en fonction des indications des Parties, notamment l'élaboration d'une synthèse des rapports nationaux et l'établissement du rapport du Secrétaire exécutif sur la compilation-synthèse des informations sur le renforcement de l'exécution des obligations découlant de la Convention, dans le prolongement de la Déclaration sur les engagements adoptée par la Conférence des Parties à sa quatrième session. Un forum pour le dialogue sur les politiques sera organisé (logistique et frais de voyage des participants: 50 000 dollars).

2. Sous-programme concernant la facilitation de la mise en œuvre en Afrique

Tableau 7. Ressources nécessaires pour le sous-programme concernant la facilitation de la mise en œuvre en Afrique (en milliers de dollars)

Activité	2002	2003	Total
<u>Niveau national</u>			
Établissement des rapports nationaux	570,0		570,0
Élaboration des programmes d'action nationaux	140,0	200,0	340,0
Facilitation des consultations sur les partenariats	210,0	150,0	360,0
Intégration des programmes d'action nationaux	50,0	50,0	100,0
Total partiel, niveau national	970,0	400,0	1 370,0
<u>Niveau sous-régional</u>			
Facilitation de la formulation et de la mise en œuvre des cinq programmes d'action sous-régionaux	200,0	150,0	350,0
Total partiel, niveau sous-régional	200,0	150,0	350,0
<u>Niveau régional</u>			
Lancement de réseaux thématiques	100,0	200,0	300,0
Facilitation de la mise en place de réseaux de programmes thématiques	150,0	200,0	350,0
Réunions régionales des centres de liaison	250,0	250,0	500,0
Total partiel, niveau régional	500,0	650,0	1 150,0
Total estimatif des ressources nécessaires	1 670,0	1 200,0	2 870,0

11. Les activités inscrites au sous-programme concernant la facilitation de la mise en œuvre en Afrique au cours de l'exercice biennal 2002-2003 sont décrites ci-après dans les paragraphes 12 à 14 (2 870 000 dollars).

12. Au niveau *national*, l'appui portera sur les éléments suivants (1 370 000 dollars):

a) Appui à l'établissement des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Convention à examiner par la Conférence des Parties à sa sixième session (décision 5/COP.4), en se fondant sur les rapports initiaux soumis à la Conférence des Parties à sa troisième session. Les ressources demandées serviront à financer la collecte des données et l'organisation d'un séminaire national chargé d'examiner le projet de rapport, la mise au point et l'examen d'un guide sur l'établissement des rapports, et des services consultatifs destinés à aider le secrétariat à établir les résumés des rapports (570 000 dollars pour 52 pays et 5 sous-régions);

b) Appui à l'élaboration des programmes d'action nationaux. Tous les pays en développement touchés d'Afrique sont censés arrêter la version définitive de leurs programmes

d'action nationaux respectifs avant la fin de 2005 afin de donner effet à la Déclaration sur les engagements visant à renforcer l'exécution des obligations énoncées dans la Convention contre la désertification. Ce processus réclame la mise à disposition de ressources additionnelles en temps opportun. Un appui est en outre attendu de la part du Mécanisme mondial ainsi que du FEM et de ses agents d'exécution (20 000 dollars x 7 pays en 2002 et 20 000 dollars x 10 pays en 2003, soit un total de 340 000 dollars);

c) Appui à l'organisation de forums consultatifs nationaux sur la base des programmes d'action nationaux, en vue de faciliter la conclusion ou l'élargissement d'accords de partenariat. Les modalités concrètes d'appui aux activités spécifiques de mise en œuvre des plans d'action nationaux feront l'objet d'un accord entre les gouvernements et les parties prenantes pertinentes ainsi qu'avec les partenaires multilatéraux et bilatéraux (30 000 dollars x 7 pays – Éthiopie, Burkina Faso, Lesotho, Maroc, Nigéria, Sénégal, Tanzanie – en 2002 et 30 000 dollars x 5 pays supplémentaires en 2003, soit un total de 360 000 dollars pour l'exercice biennal);

d) Appui à l'intégration des programmes d'action nationaux dans les stratégies nationales de développement durable par l'intermédiaire de missions communes avec d'autres partenaires internationaux ou bilatéraux. Par le canal de ces missions, on facilitera la conclusion d'accords de partenariat entre les divers intervenants (frais de voyage du personnel: 5 000 dollars x 10 pays en 2002 et 5 000 dollars x 10 pays en 2003, soit un total de 100 000 dollars pour l'exercice biennal).

13. Au niveau *sous-régional*, l'appui portera sur les éléments ci-après (350 000 dollars):

Élaboration d'un programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification dans la sous-région de l'Afrique centrale. Un appui est également nécessaire aux fins de faciliter l'exécution des programmes d'action sous-régionaux concernant l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique de l'Est, l'Afrique australe et le Maghreb – en l'occurrence, le lancement de programmes thématiques sous-régionaux. Des activités concrètes destinées à mettre en œuvre les programmes d'action sous-régionaux existants seront définies; des réseaux de partenaires seront constitués aux différents niveaux et certaines actions prioritaires spécifiques seront engagées au titre de la phase pilote. La formulation et l'adoption de programmes d'action sous-régionaux pour les cinq sous-régions géographiques de l'Afrique devront avoir été menées à leur terme d'ici à 2005 (atelier pour la sous-région de l'Afrique centrale, 80 000 dollars pour des services de consultants et les frais de voyage des participants; pour les autres programmes d'action sous-régionaux: 30 000 dollars x 4 sous-régions en 2002 et 30 000 dollars x 5 sous-régions en 2003; au total 350 000 dollars pour l'exercice biennal).

14. Au niveau *régional*, l'appui portera sur les éléments suivants (1 150 000 dollars):

a) En 2002, appui à la réunion de lancement du RT (réseau thématique) 4 (surveillance écologique, télédétection, cartographie des ressources naturelles et systèmes d'alerte précoce). En 2003, appui à la réunion de lancement du RT 5 (sources d'énergie renouvelables et technologies connexes) et réunions de lancement du RT 6 (systèmes d'exploitation agricole durables). Ces réunions auront pour objet d'adopter un cadre et de définir les activités à mettre en œuvre pour chacun des réseaux thématiques (pour chaque réunion de lancement de réseau thématique, 100 000 dollars destinés à couvrir les services de consultants, l'appui logistique et les frais de voyage des participants – soit un total de 300 000 dollars pour l'exercice biennal);

b) Appui à l'exécution des activités du RT 1 (gestion intégrée des bassins fluviaux, lacustres et hydrogéologiques), du RT 2 (agroforesterie et conservation des sols) et du RT 3 (utilisation rationnelle des terrains de parcours et développement des cultures fourragères), ainsi, en 2003, que du RT 4. Des progrès sensibles ont été accomplis en ce qui concerne les RT 1 à 4. Tous les réseaux thématiques ont pour grands objectifs communs de renforcer les capacités et de mettre en place un réseau d'information (50 000 dollars pour chacun des RT de 1 à 3 en 2002, et 50 000 dollars pour chacun des RT de 1 à 4 en 2003, soit un total de 350 000 dollars pour l'exercice biennal);

c) Appui à l'organisation des réunions régionales annuelles des centres de liaison nationaux pour la Convention contre la désertification chargées de suivre le processus d'établissement des rapports nationaux en Afrique et le processus de mise en œuvre. Une impulsion accrue sera donnée à la poursuite de la bonne mise en œuvre de la Convention contre la désertification à l'échelon de la région grâce à la coordination des politiques et à la diffusion de l'information sur les activités au titre de la Convention à tous les niveaux (250 000 dollars par an destinés à couvrir les services de consultants, les frais de voyage des participants et les frais de voyage du personnel, soit 500 000 dollars pour l'exercice biennal).

3. Sous-programme concernant la facilitation de la mise en œuvre en Asie

Tableau 8. Ressources nécessaires pour le sous-programme concernant la facilitation de l'application en Asie (en milliers de dollars)

Activité	2002	2003	Total
<u>Niveau national</u>			
Établissement des rapports nationaux		385,0	385,0
Élaboration des programmes d'action nationaux	60,0	100,0	160,0
Facilitation des consultations sur les partenariats	180,0	180,0	360,0
Intégration des programmes d'action nationaux	25,0	25,0	50,0
Total partiel, niveau national	265,0	690,0	955,0
<u>Niveau sous-régional</u>			
Facilitation de l'élaboration et de la mise en œuvre des cinq programmes d'action sous-régionaux	295,0	210,0	505,0
Total partiel, niveau sous-régional	295,0	210,0	505,0
<u>Niveau sous-régional</u>			
Lancement des réseaux thématiques	100,0	100,0	200,0
Facilitation de la mise en place des réseaux thématiques	200,0	200,0	400,0
Réunions régionales des centres de liaison nationaux	150,0	150,0	300,0
Total partiel, niveau régional	450,0	450,0	900,0
Total estimatif des ressources nécessaires	1 010,0	1 350,0	2 360,0

15. Les activités inscrites au sous-programme concernant la facilitation de la mise en œuvre en Asie pour l'exercice biennal 2002-2003 sont exposées ci-après dans les paragraphes 16 à 18 (2 360 000 dollars).

16. Au niveau *national*, l'appui portera sur les éléments suivants (955 000 dollars):

a) Appui à l'établissement des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Convention contre la désertification à examiner par la Conférence des Parties à sa sixième session, en 2003, en se basant sur les rapports initiaux soumis à la Conférence des Parties, à sa quatrième session. Le cofinancement proposé au titre du Fonds supplémentaire permettra de couvrir la collecte de données et l'organisation d'un séminaire national chargé d'examiner le projet de rapport, ainsi que la mise au point et l'examen d'un guide sur l'établissement des rapports dans le cadre d'une réunion régionale, des services de consultant destinés à aider le secrétariat à établir les résumés des rapports nationaux (385 000 dollars pour 41 pays);

b) Appui à l'élaboration de programmes d'action nationaux de lutte contre la désertification en tant que composante de politiques nationales d'ensemble tendant à promouvoir un développement durable et la protection de l'environnement (20 000 dollars x 3 pays en 2002 et 20 000 dollars x 5 pays en 2003, soit un total de 160 000 dollars pour l'exercice biennal);

c) Appui à l'organisation de forums nationaux destinés à faciliter la conclusion ou le renforcement d'accords de partenariat avec les divers acteurs concernés en vue de la mise en œuvre de la Convention contre la désertification. Les modalités concrètes d'appui aux activités spécifiques au titre des plans d'action nationaux feront l'objet d'un accord entre les gouvernements, les parties prenantes et les partenaires, notamment le Mécanisme mondial, le FEM et ses agents d'exécution, et les autres organismes et institutions internationaux de coopération (30 000 dollars x 6 pays en 2002 et 30 000 dollars x 6 pays en 2003, soit un total de 360 000 dollars pour l'exercice biennal, y compris la logistique et les frais de voyage du personnel);

d) Appui à l'intégration des programmes d'action nationaux dans les stratégies nationales de développement durable par l'intermédiaire de missions communes avec d'autres partenaires internationaux ou bilatéraux. Par le canal de ces missions, on facilitera la conclusion d'accords de partenariat entre les différents acteurs (frais de voyage du personnel: 5 000 dollars x 5 pays en 2002 et 5 000 dollars x 5 pays en 2003, soit un total de 50 000 dollars pour l'exercice biennal).

17. Au niveau *sous-régional*, l'appui portera sur les éléments suivants (505 000 dollars):

a) Appui à l'organisation d'un atelier sous-régional sur la collaboration en Asie du Nord-Est, aux fins de la lutte contre la désertification et de l'atténuation des effets de la sécheresse, en 2002. Un ensemble de données et de conclusions clefs sur la désertification, le sable jaune/les tempêtes de sable et la sécheresse sera présenté; une impulsion accrue sera donnée à la mise en œuvre de la coopération régionale et certaines activités de terrain/pilote seront lancées par les pays concernés (100 000 dollars en 2002 pour des services de consultants et les frais de voyage);

b) Appui à la promotion de la coopération sous-régionale dans le domaine de la lutte contre la dégradation des terres et de l'atténuation des effets de la sécheresse entre les pays insulaires du Pacifique. En 2002 seront définies des actions et mesures concrètes tendant à maîtriser la dégradation des terres, à atténuer la sécheresse et à assurer une gestion durable des ressources en terres et en eau dans la sous-région. En 2003, il sera procédé à une évaluation de la mise en œuvre des politiques et des activités. Des avantages et liaisons multiples dans l'optique d'une mise en œuvre synergique des conventions relatives à l'environnement/au développement durable et des instruments d'action connexes feront l'objet d'une étude (50 000 dollars en 2002 au titre des services de consultants et des voyages et 60 000 dollars en 2003 au titre des services de consultants et des voyages, soit 110 000 dollars pour l'exercice biennal);

c) Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification dans le bassin de la mer d'Aral. En 2002, des actions et mesures concrètes pour une lutte efficace contre la dégradation des terres, pour l'atténuation de la sécheresse et pour une gestion durable des ressources en eau et en terres dans la sous-région seront définies dans le cadre d'un atelier sous-régional et des projets pilotes seront mis en route. En 2003, une conférence internationale procédera à l'examen de la mise en œuvre des politiques et des activités et mettra en route des activités au titre du programme d'action sous-régional (35 000 dollars pour un atelier sous-régional, 160 000 dollars pour la conférence et 100 000 dollars pour les activités pilote, soit un total de 295 000 dollars pour l'exercice biennal).

18. Au niveau *régional*, l'appui portera sur les éléments suivants (900 000 dollars):

a) Réunions de lancement du RT 5 (renforcement des capacités de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse), en 2002, et du RT 6 (initiatives de développement local), en 2003. Un cadre et des activités à mettre en œuvre au titre des réseaux thématiques seront mis au point pour examen et adoption (100 000 dollars par réunion de lancement pour les services de consultants, la logistique et la participation, soit un total de 200 000 dollars pour l'exercice biennal);

b) Appui aux activités régionales, telles que la promotion du RT 1 (surveillance et évaluation de la désertification), du RT 2 (agroforesterie et conservation des sols dans les zones arides), du RT 3 (gestion des terrains de parcours et fixation des dunes de sable) et du RT 4 (gestion des ressources en eau pour l'agriculture en milieu aride). Des études régionales, des travaux de développement du réseau d'information et la formulation d'activités prototypes seront entrepris dans le cadre de ces réseaux thématiques. Des progrès sensibles seront accomplis au titre du RT 1, s'agissant en particulier de l'établissement d'une carte de la désertification en Asie, du RT 2, s'agissant en particulier de l'étude régionale sur l'agroforesterie et les pratiques et techniques de conservation des sols en milieu aride. Tous les réseaux thématiques ont pour objectifs communs de renforcer les capacités et la diffusion d'informations (cofinancement d'ateliers ou d'activités dans le cadre des réseaux thématiques: 100 000 dollars pour chaque atelier, couvrant les services de consultants et les frais de voyage des participants, soit un total de 400 000 dollars pour l'exercice biennal);

c) Appui à l'organisation des réunions régionales annuelles des centres de liaison nationaux de la Convention contre la désertification en Asie. Ce type de réunions annuelles a pour objet de favoriser un consensus général sur le processus de la Convention contre la désertification et de donner une impulsion accrue à la poursuite de la bonne mise en œuvre de

la Convention dans la région par le canal de la coordination des politiques et de la diffusion d'informations sur les activités relevant de la Convention aux différents niveaux (150 000 dollars par réunion annuelle pour la logistique et la participation, soit un total de 300 000 dollars pour l'exercice biennal).

4. Sous-programme concernant la facilitation de la mise en œuvre en Amérique latine et dans les Caraïbes

Tableau 9. Ressources nécessaires pour le sous-programme concernant la facilitation de la mise en œuvre en Amérique latine et dans les Caraïbes (en milliers de dollars)

Activité	2002	2003	Total
<u>Niveau national</u>			
Établissement des rapports nationaux		310,0	310,0
Élaboration des programmes d'action nationaux	120,0	120,0	240,0
Facilitation des consultations sur les partenariats	120,0	150,0	270,0
Intégration des programmes d'action nationaux	140,0	140,0	280,0
Total partiel, niveau national	380,0	720,0	1 100,0
<u>Niveau sous-régional</u>			
Établissement des programmes d'action sous-régionaux	95,0	75,0	170,0
Facilitation de l'exécution des programmes d'action sous-régionaux	200,0	200,0	400,0
Total partiel, niveau sous-régional	295,0	275,0	570,0
<u>Niveau régional</u>			
Mise au point de repères et d'indicateurs	50,0		50,0
Réseau d'information DESELAC	50,0	50,0	100,0
Connaissances traditionnelles/stratégie de communication		50,0	50,0
Harmonisation des politiques publiques	50,0	50,0	100,0
Formation de techniciens	75,0		75,0
Réunions régionales des centres de liaison	120,0	120,0	240,0
Partiel total, niveau sous-régional	345,0	270,0	615,0
Total estimatif des ressources nécessaires	1 020,0	1 265,0	2 285,0

19. Les activités relevant du sous-programme concernant la facilitation de la mise en œuvre en Amérique latine et les Caraïbes pour l'exercice biennal 2002-2003 sont exposées ci-après dans les paragraphes 20 à 22 (2 285 000 dollars).

20. Au niveau *national*, l'appui portera sur les points suivants (1 100 000 dollars):

a) Appui à l'établissement des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Convention à examiner par la Conférence des Parties à sa sixième session (décision 5/COP.4), sur la base des rapports initiaux soumis à la Conférence des Parties, à sa troisième session. Le financement proposé au titre du Fonds supplémentaire doit permettre de prendre en charge la collecte de données et l'organisation d'un séminaire national chargé d'examiner le projet de rapport ainsi que la mise au point et l'examen d'un manuel sur l'établissement des rapports dans le cadre d'une réunion régionale et les services de consultant nécessaires pour aider le secrétariat à établir les résumés des rapports nationaux (310 000 dollars pour 33 pays);

b) Appui à la Barbade, à El Salvador, à Haïti, au Paraguay, à la République dominicaine et à l'Uruguay en 2002 et à six autres pays en 2003, en vue de l'établissement de leurs programmes d'action nationaux. Tous les pays de la région établiront la version définitive de leur programme d'action national d'ici à la fin de 2005, afin de donner effet à la Déclaration sur les engagements visant à renforcer l'exécution des obligations énoncées dans la Convention. La mobilisation des ressources se fera en coordination avec le Mécanisme mondial, le FEM, et les autres organismes pertinents (20 000 dollars x 6 pays en 2002 et 20 000 dollars x 6 pays en 2003, soit un total de 240 000 dollars pour l'exercice biennal).

c) Appui à l'Argentine, au Chili, à Cuba et au Pérou en 2002, puis à cinq autres pays en 2003 aux fins de l'organisation de forums consultatifs nationaux sur la base des programmes d'action nationaux en vue de faciliter la conclusion d'accords de partenariat ou leur renforcement. Les modalités concrètes de l'appui aux activités spécifiques de mise en œuvre des programmes d'action nationaux feront l'objet d'un accord entre les gouvernements, les parties prenantes concernées et les partenaires, notamment le Mécanisme mondial, le FEM et ses agents d'exécution ainsi que les organismes nationaux de coopération et d'exécution (30 000 dollars x 4 pays en 2002 et 30 000 dollars x 5 pays en 2003, soit un total de 270 000 dollars pour l'exercice biennal);

d) Appui dans le domaine de la sensibilisation et du renforcement des capacités humaines et autres aux Bahamas, au Belize, à l'Équateur, au Guatemala, à Haïti, à la Jamaïque, au Panama et en Uruguay en 2002, puis à la Dominique, à El Salvador, au Guatemala, à Haïti, au Suriname et à la Trinité-et-Tobago en 2003, en vue de l'intégration des plans d'action nationaux dans les stratégies et programmes de développement (20 000 dollars x 7 pays en 2002 et 20 000 dollars x 7 pays en 2003, soit un total de 280 000 dollars pour l'exercice biennal).

21. Au niveau *sous-régional*, l'appui portera sur les éléments suivants (570 000 dollars):

a) L'appui au programme d'action sous-régional pour le Gran Chaco Americano en 2002-2003 a pour but de faciliter la mise au point d'activités communes dans le domaine de la gestion des ressources naturelles par le renforcement de l'approche participative, sur la base de la demande locale. Quatre ateliers (80 000 dollars) seront organisés au cours de l'exercice biennal et des initiatives communes sur la conception des politiques seront mises au point (120 000 dollars). Ces activités devraient bénéficier du soutien du PNUD, du Mécanisme mondial et d'autres organismes et institutions concernés (200 000 dollars);

b) Appui au programme d'action sous-régional pour le développement durable de la Puna Americana. Ce programme, qui en arrive au stade opérationnel, a pour objet de renforcer les capacités, de sensibiliser et de renforcer les ressources institutionnelles aux niveaux national et sous-régional. Ce programme devrait contribuer à l'harmonisation des politiques dans les pays de la sous-région et promouvoir la participation de la société civile, en particulier des ONG et des associations communautaires (100 000 dollars). Les activités de ce programme d'action sous-régional seront mises au point avec le soutien du PNUD, du FEM, du Mécanisme mondial et des autres organismes et institutions concernés (200 000 dollars);

c) Appui à l'élaboration des avant-projets de programme concernant la conservation de la biodiversité et la prévention de la dégradation des terres dans les Caraïbes ainsi que les programmes sur les synergies au niveau local en Amérique centrale, en relation avec les niveaux sous-régional et régional. Ces activités seront mises au point avec le soutien du PNUD, du FEM, du Mécanisme mondial et des autres organismes et institutions concernés (75 000 dollars pour les services de consultants, la logistique et la participation aux ateliers sous-régionaux, soit un total de 150 000 dollars pour l'exercice biennal);

d) Les pays de la région ont demandé que l'écosystème de l'île d'Hispaniola soit classé prioritaire. À ce propos, il a été recommandé d'apporter d'urgence à Haïti toute l'assistance possible, compte tenu de la situation particulière de ce pays touché. L'élaboration d'un programme transfrontière concernant Haïti et la République dominicaine constitue un des moyens de promouvoir une coopération bilatérale aux fins de la mise en œuvre de la Convention dans les deux pays (20 000 dollars).

22. Au niveau *régional*, l'appui portera sur les éléments suivants (615 000 dollars):

a) Des sessions de formation FAO/PNUD sur la dégradation des terres, la sécheresse et le développement durable se tiendront à Santiago (Chili). Elles seront mises au point avec l'aide du Mécanisme mondial et d'institutions spécialisées des Nations Unies (75 000 dollars pour la logistique et la participation);

b) Un certain nombre de pays de la région travaillent à l'heure actuelle sur un projet pilote concernant les repères et indicateurs. Un appui est nécessaire pour mettre au point plus avant le projet (cofinancement de 50 000 dollars pour les services de consultants et les frais de voyage);

c) Un appui sera apporté à l'organisation de réunions régionales annuelles des centres de liaison nationaux de la Convention contre la désertification en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les réunions de ce type ont pour objet de favoriser un consensus sur le processus de la Convention contre la désertification dans la région et de donner un élan supplémentaire à la poursuite de la pleine application de la Convention contre la désertification dans la région, grâce à la coordination des politiques et à la diffusion d'informations aux différents niveaux (120 000 dollars par réunion pour la logistique et la participation, soit 240 000 dollars pour l'exercice biennal);

d) Développement du réseau régional sur la désertification et la sécheresse pour l'Amérique latine et les Caraïbes (DESELAC), dont le but est d'aider les pays à mettre en place des réseaux nationaux et à les renforcer afin de leur permettre de procéder à bon compte à

des échanges efficaces et utiles de renseignements au niveau national (100 000 dollars pour l'exercice biennal);

e) Le programme sur l'harmonisation des politiques publiques se trouve à présent dans la phase pilote de mise en œuvre, à laquelle participent cinq pays. Un appui est nécessaire pour le développement et l'extension plus avant du programme, en coopération avec le PNUD, le Mécanisme mondial et les autres organismes et institutions concernés (100 000 dollars pour l'exercice biennal);

f) Compte tenu de la décision 12/COP.4 sur les connaissances traditionnelles, il est proposé d'apporter un appui aux pays de la région en vue de la mise au point d'un système de communication sur la valorisation des connaissances traditionnelles (50 000 dollars pour l'exercice biennal).

5. Sous-programme concernant la facilitation de la mise en œuvre dans les pays européens touchés Parties

Tableau 10. Ressources nécessaires pour le sous-programme concernant la facilitation de la mise en œuvre en Europe (en milliers de dollars)

Activité	2002	2003	Total
<u>Niveau national</u>			
Sensibilisation nationale	58,0	42,0	100,0
Établissement des rapports nationaux		90,0	90,0
Élaboration des programmes d'action nationaux	30,0	40,0	70,0
Facilitation des consultations sur les partenariats	60,0	80,0	140,0
Total partiel, niveau national	148,0	252,0	400,0
<u>Niveau sous-régional</u>			
Formulation des activités sous-régionales	24,0	70,0	94,0
Total partiel, niveau sous-régional	24,0	70,0	94,0
<u>Niveau régional</u>			
Élaboration d'un programme d'action régional	10,0	50,0	60,0
Réunions régionales	90,0	105,0	195,0
Total partiel, niveau régional	100,0	155,0	255,0
Total estimatif des ressources nécessaires	272,0	477,0	749,0

23. Les activités au titre du sous-programme concernant la facilitation de la mise en œuvre en Europe pour l'exercice biennal 2002-2003 sont exposées ci-après dans les paragraphes 24 à 26 (749 000 dollars).

24. Au niveau ***national***, l'appui portera sur les éléments suivants (400 000 dollars):

a) Appui aux pays touchés d'Europe centrale et orientale aux fins de l'organisation d'activités de sensibilisation ainsi que de l'élaboration des programmes d'action nationaux de lutte contre la désertification (8 000 dollars x 12 pays pour les activités de sensibilisation nationale; 15 000 dollars x 4 pays pour l'élaboration des programmes d'action nationaux; 4 000 dollars pour les frais de voyage du personnel et 10 000 dollars pour les missions consultatives dans 5 pays; soit un total de 170 000 dollars pour l'exercice biennal);

b) Appui à l'établissement, en 2003, des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Convention. Le financement proposé au titre du Fonds supplémentaire servira à couvrir la collecte de données et l'organisation d'un séminaire national chargé d'examiner les projets de rapports. Ce financement englobera la mise au point et l'examen d'un manuel sur l'établissement des rapports dans le cadre d'une réunion régionale, ainsi que les honoraires d'un consultant chargé d'aider le secrétariat à établir un résumé des rapports nationaux (10 000 dollars x 9 pays, soit un total de 90 000 dollars);

c) Appui à l'organisation de forums nationaux ayant pour objet de faciliter la conclusion d'accords de partenariat aux fins de la mise en œuvre de la Convention contre la désertification, en collaboration avec le PNUD et le Mécanisme mondial (20 000 dollars x 7 pays, soit un total de 140 000 dollars pour l'exercice biennal).

25. Au niveau ***sous-régional***, l'appui portera sur les éléments suivants (94 000 dollars):

a) Appui à l'élaboration d'une stratégie commune d'atténuation de la sécheresse et à la mise en place d'un comité directeur sous-régional pour un centre d'atténuation de la sécheresse dans les Balkans (cofinancement de 2 000 dollars x 7 pays pour des services de consultant et 30 000 dollars pour l'organisation d'un atelier sous-régional, soit un total de 44 000 dollars);

b) Appui à l'établissement d'un programme d'action sous-régional pour l'atténuation de la sécheresse intéressant quatre pays limitrophes d'Europe centrale et orientale (50 000 dollars pour des services de consultant et la participation à un atelier).

26. Au niveau ***régional***, l'appui portera sur les éléments suivants (255 000 dollars):

a) Appui destiné à faciliter le développement de la coopération régionale dans l'optique de la mise en œuvre de la Convention. Un document-cadre pour l'Europe centrale et orientale sera établi et des activités de programme concrètes seront définies (60 000 dollars pour les services de consultant et les frais de voyage des participants);

b) Appui à l'organisation des réunions annuelles des centres de liaison pour la Convention contre la désertification en Europe centrale et orientale, le but étant de promouvoir la mise en œuvre de la Convention au niveau régional (60 000 dollars respectivement en 2002 et en 2003 pour la logistique et les frais de voyage des participants, soit un total de 120 000 dollars pour l'exercice biennal);

c) Appui à la mise au point d'activités régionales communes dans les pays du bassin septentrional de la Méditerranée (75 000 dollars pour des services de consultant, la logistique et les frais de voyage des participants).

6. Activités interrégionales

Tableau 11. Ressources nécessaires pour les activités interrégionales (en milliers de dollars)

Activité	2002	2003	Total
Coopération entre l'Afrique et l'Asie	90,0	20,0	110,0
Coopération entre l'Afrique et l'Amérique latine et les Caraïbes	130,0		130,0
Coopération entre l'Asie centrale et l'Europe orientale		70,0	70,0
Total estimatif des ressources nécessaires	220,0	90,0	310,0

27. Les activités prévues au niveau *interrégional* pour l'exercice biennal 2002-2003 sont les suivantes (310 000 dollars):

a) Appui à la collaboration entre l'Asie et l'Afrique aux fins de la lutte contre la désertification et de l'atténuation des effets de la sécheresse par la réalisation d'une étude et le développement des capacités dans les domaines des systèmes d'alerte précoce, des réseaux thématiques et de la mise en valeur des ressources humaines. Cette initiative a pour objet de renforcer les échanges d'informations dans les domaines susmentionnés (110 000 dollars);

b) Appui au troisième forum Afrique/Amérique latine et Caraïbes, devant se tenir à Caracas (Venezuela) en mars 2002 (130 000 dollars pour la logistique, les services de consultant et les frais de voyage des participants);

c) Appui à l'établissement d'un programme d'action interrégional pour les pays Parties d'Asie centrale et d'Europe orientale. Des domaines de coopération interrégionale entre les pays d'Asie centrale et les pays d'Europe orientale seront définis. Ce programme constituera un cadre de collaboration interrégionale entre les pays d'Asie centrale et les pays visés à l'annexe V (70 000 dollars pour des services de consultant et les frais de voyage des participants pour l'exercice biennal).

D. Relations extérieures et information

Tableau 12. Ressources nécessaires pour les relations extérieures et l'information (en milliers de dollars)

Activité	2002	2003	Total
Coordination avec les organisations non gouvernementales	161,0	366,0	527,0
Information	225,0	200,0	425,0
Services d'information et de bibliothèque	5,0	5,0	10,0
Total estimatif des ressources nécessaires	391,0	571,0	962,0

Coordination avec les organisations non gouvernementales

28. La bonne mise en œuvre de la Convention passe par la participation des organisations non gouvernementales et leur contribution aux réunions des Parties. Afin de faciliter la participation effective, à tous les niveaux, de la communauté des ONG au processus de la Convention et compte tenu de l'expérience acquise, les activités suivantes sont proposées pour l'exercice biennal (527 000 dollars):

a) Appui à la participation des ONG à la Conférence des Parties: frais de voyage de représentants d'ONG (240 000 dollars en 2003);

b) Facilitation des préparatifs des ONG et coordination des deux demi-journées consacrées au dialogue entre les ONG et les gouvernements à l'occasion de chaque Conférence des Parties (20 000 dollars en 2003);

c) Facilitation de l'appui fonctionnel et financier aux initiatives des ONG visant à fournir des informations et des données d'expérience aux organes subsidiaires de la Convention (5 dons d'un montant cumulé de 50 000 dollars pour l'exercice biennal);

d) Facilitation de la participation de représentants d'ONG aux réunions régionales annuelles de centres de liaison (46 000 dollars pour 2002 et 46 000 dollars pour 2003, soit un total de 92 000 dollars pour l'exercice biennal);

e) Organisation de forums régionaux d'ONG et d'associations communautaires associées au processus d'établissement des programmes d'action nationaux, le but étant d'instituer un processus de coopération entre les ONG des pays concernés par l'élaboration et l'application des plans d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux, ainsi que de renforcer leurs capacités institutionnelles de communication et leurs réseaux aux échelons international et local (25 000 dollars en 2002 pour les coûts locaux et les frais de voyage des participants afférents à un forum d'ONG du bassin de la Méditerranée septentrionale et 60 000 dollars en 2003 pour les coûts locaux et les frais de voyage des participants afférents à un forum d'ONG en Asie centrale, soit un total de 85 000 dollars pour l'exercice biennal);

f) Appui aux ONG au niveau interrégional en vue de faciliter la constitution de partenariats Nord-Sud et Sud-Sud (40 000 dollars sous forme de dons pour l'exercice biennal).

Information

29. En ce qui concerne la sensibilisation du public et l'appui à la réalisation des objectifs énoncés à l'article 19 de la Convention, le secrétariat s'emploiera: à promouvoir, à titre permanent, l'accès du public à l'information pertinente; à faciliter l'élaboration et la diffusion d'une documentation pour l'éducation et la sensibilisation, si possible dans les langues locales; à promouvoir des programmes éducatifs officiels ou non officiels; à faire mieux prendre conscience du problème de la désertification, de son caractère mondial et de ses relations réciproques avec d'autres questions d'ordre social et environnemental, en particulier la diversité biologique et les changements climatiques.

30. Dans ce cadre, le programme de travail de l'Unité des relations extérieures et de l'information du secrétariat de la Convention sera centré sur les domaines suivants (425 000 dollars):

a) Publications et diffusion d'informations: il s'agira de concevoir, de rédiger, de faire traduire, de mettre en forme et d'imprimer ou de réimprimer divers documents d'information relatifs à la Convention. Les activités proposées pour l'exercice biennal 2002-2003, d'un coût estimatif total de 135 000 dollars sont les suivantes:

- i) Traduction des publications existantes dans d'autres langues (10 000 dollars);
- ii) Traduction des documents relatifs à la Convention destinés aux médias dans cinq langues locales, afin d'assurer une meilleure diffusion de l'information relative à la Convention auprès de tous les acteurs (don de 5 000 dollars x 5, soit un total de 25 000 dollars). À l'occasion de missions et de manifestations spécifiques, un photographe professionnel sera recruté. La documentation photographique, répondant à une forte demande émanant en particulier des médias et du secteur éducatif, sera utilisée à grande échelle pour faire mieux connaître la Convention contre la désertification et les questions sur lesquelles elle porte (20 000 dollars);
- iii) Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont mis au point un projet sur la prise en considération de la problématique hommes-femmes dans les programmes et projets de mise en œuvre de la Convention. Pour faciliter ce projet, il est proposé de publier sous forme de brochure un manuel sur cette question (40 000 dollars);
- iv) Élaboration et distribution (Genève, New York et Johannesburg) d'une brochure de promotion relative à la Convention contre la désertification au titre des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable (40 000 dollars);
- v) Appui technique à l'organisation d'un forum transculturel sur le rôle des intellectuels dans la lutte contre la désertification. Ce forum rassemblera des intellectuels de renom international spécialistes de différents domaines;

b) En outre, la publication et la diffusion des dossiers d'information sur la Convention en chinois, arabe et russe, la production d'un bulletin d'information sur la Convention, en collaboration avec le service d'information du PNUE sur les Conventions et l'Office des Nations Unies à Genève, ainsi que l'impression et la réimpression des autres publications existantes relatives à la Convention devraient être financées au titre du budget de base;

c) Manifestations, campagnes, initiatives de sensibilisation: le secrétariat de la Convention doit faire face à une demande croissante de renseignements sur les divers aspects de la désertification, ses relations réciproques avec la diversité biologique, les changements climatiques, la sécurité alimentaire et la pauvreté; dans le même temps, il lui est demandé d'appuyer davantage la diffusion d'informations par des moyens adéquats au niveau local et à l'intention de certains groupes cibles. Le montant des ressources nécessaires pour appuyer

les initiatives de cet ordre pour l'exercice 2002-2003, récapitulées ci-après, est estimé à 100 000 dollars:

- i) Organisation de manifestations régionales et de voyages sur le terrain de certains participants dans des zones touchées (55 000 dollars);
- ii) Célébration de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse (le 17 juin), qui pourrait par exemple donner lieu aux activités suivantes:
 - Voyage sur le terrain de certains participants dans des zones touchées (25 000 dollars);
 - Attribution d'un prix à la meilleure couverture médiatique de la désertification (10 000 dollars);
 - Attribution d'un prix au meilleur film sur la désertification (10 000 dollars);

d) Action médiatique: les initiatives médiatiques sont généralement menées en collaboration avec le Service d'information du PNUE sur les conventions, le réseau de centres d'information des Nations Unies, et d'autres institutions, au besoin. Pour l'exercice biennal 2002-2003, les initiatives suivantes sont envisagées (130 000 dollars):

- i) Séminaires de presse, diffusion de communiqués de presse, séances d'information à l'échelon régional, conférences de presse et organisation de voyages de presse, appui à la participation de certains journalistes aux sessions de la Conférence des Parties (100 000 dollars);
- ii) Dossiers de presse: en réponse aux demandes spécifiques d'information adressées par les médias, ces dossiers seront produits en collaboration avec l'UNESCO, le PNUE et la FAO. Ils seront utilisés dans toutes les manifestations intéressant la presse (30 000 dollars);

e) Publicité et promotion: ces activités compléteraient les manifestations programmées et pourraient comprendre la rédaction d'articles promotionnels destinés à faire mieux connaître le problème de la désertification. Il est proposé de consacrer 50 000 dollars à la production d'un ensemble d'articles pour diffusion dans le cadre de manifestations pertinentes et un montant de 10 000 dollars à l'achat de panneaux à utiliser dans le cadre d'expositions.

Services d'information et de bibliothèque

31. Les services d'information ont pour objet de renforcer le rôle du secrétariat dans la facilitation des flux d'information entre les participants clefs au processus de la Convention, en particulier les centres de liaison nationaux des Parties à la Convention ainsi que les autres organismes intergouvernementaux ou non gouvernementaux.

32. La bibliothèque travaillera en étroite collaboration avec les autres organisations partenaires afin d'offrir un service où les documents de référence seront conservés et mis à disposition.

La bibliothèque constituera un élément fondateur du programme de la Convention relatif à la sensibilisation du public. La bibliothèque devrait avoir besoin d'une dotation annuelle (5 000 dollars pour 2002 et 2003, soit un total de 10 000 dollars pour l'exercice biennal) destinée à couvrir le coût des abonnements.

III. FONDS SPÉCIAL

Tableau 13. Ressources nécessaires au titre du Fonds spécial (en milliers de dollars)

Objet de dépense	2002	2003	Total
Frais de voyage de représentants et de participants aux réunions		1 100,0	1 100,0
Frais généraux		143,0	143,0
Total estimatif des ressources nécessaires		1 243,0	1 243,0

33. Les activités entreprises au titre du Fonds spécial ont trait à la facilitation de la participation des pays en développement Parties, en particulier les moins avancés, au processus de la Convention. Le financement de la participation des représentants éligibles des pays en développement ou pays les moins avancés touchés Parties à la sixième session de la Conférence des Parties, aux réunions du Bureau et à d'autres réunions relatives à la Convention sera imputé sur ce fonds. Sur la base de l'expérience acquise à ce jour et de l'augmentation prévisible du nombre de pays Parties éligibles, les dépenses afférentes à la sixième session de la Conférence des Parties peuvent être estimées à 1 243 000 dollars.
